



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réformes du baccalauréat et de l'accès à l'enseignement supérieur

Question écrite n° 20495

Texte de la question

M. Damien Abad attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les réformes du baccalauréat et de l'accès à l'enseignement supérieur. En effet, en créant, pour les élèves, un parcours de formation « à la carte », la réforme du baccalauréat risque de morceler le système éducatif, de renforcer les inégalités de traitement entre les élèves, et, partant, de mettre à mal le pacte républicain. Il sera notamment demandé à ces élèves, dès l'âge de 14 ans pour certains d'entre eux, de choisir des options desquelles ils resteront dépendants toute leur scolarité durant ; entraînant une spécialisation extrême de leurs parcours de formation. En outre, cette réforme entraînera indubitablement une mise en concurrence des établissements scolaires, explicitement prévue dans le projet de loi, risquant d'exacerber les inégalités sociales dont souffrent les élèves issus de territoires ruraux ou de familles modestes, dans l'accès aux établissements les mieux réputés. Par ailleurs, l'anonymisation des dossiers de candidature sur la plateforme d'accès à l'enseignement supérieur « Parcoursup » risque d'entériner ces inégalités, en empêchant notamment aux responsables de formations de diversifier l'origine géographique et sociale des étudiants composant leurs promotions, ainsi qu'ils le faisaient auparavant. Aussi, il lui demande de bien vouloir lever les doutes sur les craintes qu'entretiennent aussi bien les élèves que leurs professeurs, en détaillant les mesures qu'entend prendre le Gouvernement pour empêcher toute discrimination liée à l'origine géographique et/ou sociale des élèves dans leurs parcours de formation.

Données clés

Auteur : [M. Damien Abad](#)

Circonscription : Ain (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20495

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 juin 2019](#), page 5463

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)